

Compte-rendu réunion de Quartiers Centre-Ville Roch Priol - Bord de Mer Mercredi 3 août 2016

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS – PROPRIETE

Question : Traitement du Bois d'Amour : nouvelles plantations, suppression d'arbres proches de propriétés, clôture camping Bois d'Amour ?

M. Le Maire : Les gros travaux engagés au Bois d'amour donnent, de l'avis général, satisfaction.

Les arbres à proximité des habitations feront l'objet d'une appréciation mais le but est de ne pas dépeupler.

Le nettoyage des abords est en cours d'analyse.

Le camping de Bois d'Amour sera sollicité pour prolonger sa clôture constituée de brandes.

M. MARTIN, Directeur des services techniques : Un délai de deux ans avant de nouvelles plantations doit être respecté en raison de l'acidité du sol.

Question : Etat de la rue Roch Priol

M. LE GUENNEC, Premier adjoint chargé de la sécurité et des travaux : il est prévu une réfection de la rue du Roch Priol dans les deux prochaines années.

SECURITE PUBLIQUE :

Question/remarque : satisfaction de l'amélioration de la tranquillité publique notamment rue du Roch Priol lors de la fête de la Sardine à Port Haliguen

M. LE GUENNEC : La Police Municipale est très mobilisée ainsi que les forces mobiles de gendarmerie en renfort l'été. Une réunion hebdomadaire réunit la Police Municipale, la Gendarmerie, les sapeurs-pompiers, la SNSM pour ajuster le dispositif de sécurité au fur et à mesure des constats. En dehors de la période estivale, cette réunion a lieu mensuellement. Depuis le 1^{er} août, comme dans toutes les stations balnéaires, deux patrouilles de militaires interviennent dans le cadre du dispositif de prévention contre les attentats.

Question : la circulation des cycles dans les zones de rencontre est problématique

M. le Maire : les zones de rencontre se définissent comme des espaces où le piéton est prioritaire ensuite le cycle et ensuite les véhicules. Il s'agit d'un nouveau concept où les passages piétons et couloirs pour les cycles n'ont, en principe, pas à être matérialisés. On constate que le vélo est de plus en plus utilisé ce qui est une très bonne chose bien que la configuration de la Ville ne soit pas adaptée. Une réflexion de fond doit être engagée pour définir un nouveau projet de circulation prenant en compte ces données. Un programme pluri annuel est défini pour l'installation de stationnements vélos. Cette année 100 dispositifs ont été installés.

Il prend acte que la communication doit être renforcée pour une meilleure compréhension.

Question : sens prioritaire de circulation rue Pouligner ?

M. LE GUENNEC : En principe, la circulation montante est prioritaire. Les panneaux indicateurs seront vérifiés.

Question : La rue de l'aérodrome présente un danger pour la circulation des piétons en raison de la vitesse et le fait que les accotés ne soient pas aménagés

M. Le Maire : Un plan pluri annuel de réfection des voies a été mis en place avec un doublement du budget (400 000 €). Des priorités doivent néanmoins être établies.

Question : Vitesse rue du Roch Priol

M. Le Maire : dans le cadre de la réfection de la voie, un parti pris d'aménagement sera nécessaire. La réflexion est en cours mais la question du traitement de la voie en vue de ralentir la vitesse est prise en compte car la voie est droite et longue. La mise en place de ralentisseurs pose souvent problème : personne ne souhaite une installation devant chez soi en raison du bruit généré. Il sera nécessaire de prendre en considération la circulation des poids lourds également.

Un choix devra être fait également entre le stationnement et l'amélioration de la circulation des piétons et des cycles.

Question : Terrains non entretenus

M. LE GUENNEC : Une mise en demeure peut être adressée aux propriétaires par la Ville si elle est saisie. La Ville peut également intervenir sur une propriété privée non entretenue lorsqu'elle présente un danger imminent.

DIVERS

Question : Opportunité de passer la rue de Verdun et place de la Duchesse Anne en zone réservée aux piétons

M. Le Maire : la question a été posée aux commerçants qui s'y sont fortement opposés. Aujourd'hui, la rue est en zone piétonne en partie les jours de marché. La question est également soulevée pour le Bd Chanard, fermé actuellement quotidiennement pendant le marché nocturne.

Question : Une seule place de stationnement personnes à mobilité réduite (PMR) au niveau des toilettes de la grande plage, possibilité d'une autre place ?

M. LE GUENNEC : la question sera à l'étude.

Question : Une seule place de stationnement PMR au niveau du cabinet dentaire et verbalisation à 135 € pour les clients ?

M. LE GUENNEC : si un client a été verbalisé à 135 €, ce ne peut être que pour un stationnement gênant, vraisemblablement sur trottoir ce qui est logique afin de sécuriser la circulation des piétons. Une nouvelle place de stationnement PMR sera à l'étude.

Question : Problème de voitures ventouses

M. Le Maire : la Ville est confrontée au problème récurrent des voitures ventouses. Sur les zones autorisation 3 jours, la Police municipale est contrainte de contrôler deux fois pour identifier le fait que le véhicule n'a pas été déplacé pendant les trois jours. Le coût de la verbalisation n'est pas non plus dissuasif.

Question : Les campings car s'installent régulièrement sur le parking de l'ancienne auberge de jeunesse

M. LE GUENNEC : La Police municipale interviendra.

Question : Manque d'Espaces Verts dans le centre-ville

Mme ROZO, adjointe au Maire chargée de l'Aménagement et de l'Embellissement : un travail de fleurissement a été mis en place par l'installation de nombreux bacs rue de Verdun et Bd Chanard en particulier. Les espaces place Hoche et jardin de Brétinio ont été définis dans le cadre de l'aménagement global par la précédente Municipalité. Ces aménagements ne donnent pas satisfaction et seront revus.

Question : Jeux pour les 2/4 ans, Jardin de Brétinio

Mme CORRIGNAN, adjointe au Maire chargée de l'Enfance : Des jeux seront installés en septembre pour les petits mais également des modules intergénérationnels.

Question : Depuis la fermeture de l'auberge de jeunesse, les jeunes ne disposent plus de lieu pour un hébergement

M. Le Maire : Le camping municipal de Kerné reçoit des clients à un prix modeste. Le Quib'bus passe régulièrement.

A Quiberon, le 12 août 2016



Le Maire

Bernard HILLIET

PRESENTATION DES ACTIONS MENEES ET DES ACTIONS A VENIR :

ACTIONS REALISEES :

- Aménagement et effacement des réseaux secteur Pouligner Kerabus
- Effacement de réseau Varquez
- Extension de la zone de rencontre : aménagement Bd Chanard (1^{ère} partie), rue du Phare, rue de Port Maria
- Embellissement rue de verdun, bd Chanard
- Création de 100 parkings vélos
- Réfection du sanitaire place du Repos
- Travaux du Bois d'Amour
- Création du Poste de Police (ouverture courant août)
- Dispositif passerelle accueillant les enfants de 2/3 ans en pré scolarisation
- Rénovation de l'école primaire

En Projet 2016/ 2017:

- Rue du Roch Priol
- 2^{ème} phase Bd Chanard jusqu'à la rue Brizeux ou le Casino
- Déplacement du CCAS

AUTRES ACTIONS MUNICIPALES :

- Transports collectifs : Quib'bus pendant la saison estivale avec des bus plus grands ; Allo Quib'bus le samedi sur demande à la Mairie
- Association intergénérationnelle : initiative visant à rapprocher les personnes qui ont des besoins ponctuels (déplacement pour des médicaments, des courses, garde d'enfants,...) et celles qui disposent de temps et souhaitent apporter une aide.
- Gardes à la Maison de santé le week-end pendant la saison estivale